



SYNDICAT NATIONAL des CFA BTP

Négociation du 12 février 2013

Compte rendu de réunion avec le CCCA REFORME DE L'ACCORD COLLECTIF : STATUT DES ETAM

Ordre du jour :

- *Accords collectifs : poursuite de la négociation, quelques avancées mais beaucoup de points restent à éclaircir.*
- *Effectifs d'apprentis et situation financière des associations gestionnaires : un tableau sombre.*
- *Les salaires: pas de négo digne de ce nom. Point gelé !*

Congés :

La CGT émet beaucoup de réserves sur les périodes de prise de congés liées à la redéfinition des périodes de référence.

3^{ème} réunion sur la négociation des accords collectifs, suite des débats. (voir CR de négociations précédent).

- **Les congés :**

Rappel: Les OS demandaient 6 semaines minimum de congés d'été, 2 semaines à Noël, une à pâques et une semaine volante à fixer pendant les périodes de congés scolaires de l'académie.

Le CCCA répond à la demande en

proposant une année de référence décalée qui va du 25 août de l'année en cours au 24 août de l'année suivante. Pour le CCCA, ceux qui voudraient conserver 7 semaines de congés d'été devraient débiter leurs congés d'été une semaine plus tôt en juillet. L'argument étant qu'on ne peut définir une période de référence de travail qui débiterait par une semaine de congé (dernière semaine d'août). S'ensuit un débat sur cette

Les OS veulent que les CFA qui le souhaitent puissent garder la possibilité de démarrer l'année début septembre. Le CCCA ne cède pas. La CGT interrogera les salariés sur ce point.

Concernant la répartition des autres semaines de congés, le CCCA prévoit une semaine fixe à Noël, une à toussaint, une à Pâques. La semaine volante serait positionnée à Noël (2^{ème} semaine) ou en février.

La CGT rappelle que la demande était de 2 semaines garanties à Noël. Le CCCA pense qu'il vaut mieux garantir une semaine à toussaint afin de couper le premier trimestre qui est très long et alterner des périodes de 7 semaines de travail séparées de congés.

Les OS ne sont pas convaincues par l'argumentaire. Elles rappellent que pour les CFA qui fonctionnent sur 41 semaines, comme le prévoit l'accord ARTT, souvent, le repos de toussaint est déjà positionné.

La CGT consultera également le personnel sur ce point précis avant de prendre une quelconque orientation. Les non enseignants peuvent être eux-aussi concernés par cette option, car ils sont tenus de prendre leurs congés à l'intérieur des périodes de congé des enseignants.

Les grilles de salaire :

D. Munoz souligne que nous sommes pour l'instant dans un processus d'ajustement des grilles de certaines catégories de personnel et non dans une refonte du système de classification et de rémunération (ce qui selon lui devra se faire tôt ou tard). Il insiste : la refonte de l'ensemble des grilles fera l'objet d'une future négociation.

Le CCCA nous présente des grilles des personnels administratifs et de service incluant une redistribution de 50 % du 13^{ème} mois sur 12,8 mois. De nouveaux coefficients ont ainsi été calculés.

Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, il ressort des débats que le CCCA a toujours en tête l'objectif d'une refonte des grilles. La bataille sur les « rémunérations, classifications » avec la notion du salaire au mérite n'est donc certainement pas terminée.

Exemple : Assistant technique		SAB*	SMB **	
échelon	indice 1982	13,3 mois	12,8 mois	nouvel indice
1	215	20 331,05 €	1 588,36 €	223,398
2	225	21 276,68 €	1 662,24 €	233,789
3	235	22 222,31 €	1 736,12 €	244,180
4	245	23 167,94 €	1 809,99 €	254,570
5	260	24 586,38 €	1 920,81 €	270,156
6	275	26 004,83 €	2 031,63 €	285,742
7	295	27 896,09 €	2 179,38 €	306,523
8	320	30 260,16 €	2 364,08 €	332,500
9	350	33 097,05 €	2 585,71 €	363,672

SAB* : Salaire annuel brut SMB** : Salaire mensuel moyen
Le salaire brut annuel reste inchangé, l'ancien coefficient 215 passe à 223

Grille aide-cuisinier, nous estimons que l'amplitude est trop restreinte, 60 points seulement, alors qu'elle est au moins du double pour tous les autres personnels. De plus le déroulement ne se fait que sur 19 ans au lieu de 24/25 ans pour les autres. Il y a très peu de personnels dans ces grilles dans le réseau et ce sont les plus petits salaires.

Le CCCA va revoir cette grille et faire de nouvelles propositions.

Grille des assistants/aides-comptables : La CGT précise que le terme « assistant » en remplacement de « secrétaire » ne fait pas l'unanimité parmi les personnels concernés. Le CCCA répond que ce terme est utilisé par les cabinets de recrutement. Par ailleurs, nous signalons que le premier coefficient est 205, c'est-à-dire à peine plus élevé que le SMIC et inférieur à celui de la grille des personnels non qualifiés dont le premier coefficient serait dorénavant 210. Il faut donc revoir ce coefficient à la hausse.

Le CCCA prend note et rectifiera.

Grille des animateurs : pour la CGT, bien qu'allongée de 3 échelons, avec un déroulement qui passe de 11,5 à 23 ans, l'avancée reste encore insuffisante.

Le CCCA précise qu'il n'envisage pas d'aller au-delà.

Les animateurs qui se trouvent actuellement au dernier échelon (325) depuis au moins 3 ans et quelle que soit l'ancienneté dans cet échelon seront positionnés sur l'échelon supérieur (340) sans requalification de carrière

Harmonisation des grilles/introduction du 1%/an plafonné à 15 % :

La CGT craint que tous les salariés ne s'y retrouvent pas et que leurs déroulements de carrière soient revus à la baisse.

Les grilles de salaire (suite)

Progression de 1% par an pendant 15 ans

Lors de la réunion précédente le CCCA annonçait sa volonté de supprimer le 1% d'ancienneté dans le dernier échelon plafonné à 15 % (accord collectif du 22 mars 1982) pour le personnel administratif et de service. En contrepartie, il envisageait une revalorisation des grilles concernées.

Les OS avaient demandé que des simulations leur soient communiquées afin de pouvoir mesurer l'impact réel sur le déroulement de carrière. Nous redemandons à nouveau ces simulations, le CCCA s'engage à les envoyer avant la prochaine réunion du 5 mars.

LA FORMATION CONTINUE DANS LES CFA

D. Munoz présente le dispositif de formation continue comme un moyen de développer les compétences des CFA et des formateurs, de nouer des contacts avec les entreprises et de maintenir l'emploi. Il insiste sur la priorité de l'activité « apprentissage », la formation continue représentant une activité secondaire.

La formation continue pèse actuellement 6M € sur le réseau. Elle s'adresserait à des salariés d'entreprise ou des demandeurs d'emplois. Les exemples développés par D. Munoz concernent des PEPTP ayant moins de 5 équipes.

Les OS contestent le maximum par cycle qui est proposé : 91h soit 28h, 28h et 35h. Les 2 semaines à 28h correspondent à du face à face avec des apprentis et la semaine à 35h, une semaine de face à face en formation continue. Les OS demandent à ce qu'on trouve une articulation adéquate entre l'activité de formation initiale et la formation continue en respectant les temps de préparation.

L'introduction de la formation continue en parallèle avec la formation initiale est à surveiller de près, car les risques de dérives sont grands. Pour la CGT, la formation continue doit rester une activité à la marge permettant le maintien dans l'emploi et faire l'objet d'un accord séparé.

D. Munoz insiste sur l'urgence de trouver un accord sur ce point.

PRESENTATION EFFECTIFS/ SITUATION FINANCIERE/SALAIRES

• Présentation des effectifs

De décembre 2011 à Décembre 2012, l'effectif global enregistre une baisse de 3,8%.

Si les DIMA enregistrent une hausse de 10%, l'effectif est faible et impacte peu le global.

En CAP la baisse est de 3,7%, 6,3% en BP et 3,6% en bac pro. La répartition de cette baisse est inégale selon les régions. Le plus inquiétant est la chute du flux d'entrée en CAP : -8,6%, de -2 à -20% selon les régions. Cela aura des répercussions dramatiques sur la rentrée 2013/2014.

L'effectif global est passé de 75000 jeunes à 63000 en 5 ans.

D. Munoz insiste sur ce bilan négatif, la prise de conscience nécessaire, la mise en place de plans d'action structurés dans les CFA pour viser les entreprises formatrices. Il veut mobiliser les développeurs, les CJE, les formateurs au moyen des VE.

Développeurs : La convention avec le ministère du travail sur les développeurs va être reconduite mais ce sera la dernière année. D. Munoz souhaite que les outils mis en place par les développeurs continuent d'être exploités dans les CFA après le départ es développeurs.

- **Situation financière des CFA du réseau.**

Cumul net déficits prévisionnels des CFA BTP : 7,7M d'€
36 CFA-BTP/75 sont déficitaires (déficit supérieur à 2% du budget).
L'évolution des charges est croissante quand l'activité est en baisse depuis 2010.

Une note optimiste: l'évolution positive des produits liée à la collecte exceptionnelle de taxe en 2012.

19 CFA en alerte (dont 3 nouveaux) : les CFA picards, l'Auvergne sauf Vichy (Massiac : -40%), les 2 lorrains, Auxerre et Nevers, les 3 CFA du Nord, les 5 d'Aquitaine et Besançon.

Salaires :

Toujours pas de négociation. La chute du pouvoir d'achat se poursuit.

- **Les salaires**

Au vu de la situation économique dramatique, le Secrétaire Général déclare qu'il serait déraisonnable d'augmenter les salaires. Il évoque la possibilité de se revoir pour faire un point en juillet. Pas de négociation donc. La CGT regrette que le CCCA maintienne la question des salaires à l'ordre du jour alors qu'il sait pertinemment qu'il n'y aura pas de négociation. Il serait plus honnête de nous prévenir en amont plutôt que de laisser croire aux salariés qu'il pourrait y avoir une augmentation des points ETAM et IAC.

Pour résumer, la renégociation de notre accord de 1982 ne se fera pas sans douleurs. Pour les enseignants aucune certitude aujourd'hui d'une quelconque amélioration de leur condition de travail. Et des inquiétudes sur les grilles des personnels administratifs et de service.

Il reste seulement deux réunions avant la signature en juin. La CGT ne signera rien sans avoir consulté ses adhérents. Mais nous devons nous préparer dès demain à une forte mobilisation de nos bases si nous voulons nous donner toutes les chances d'aboutir.